The image shows a vibrant garden scene with a wire fence in the foreground. Behind the fence, there are various flowers including white daisies, purple salvia, and orange flowers. In the background, a building with a red roof and red shutters is visible, with the word 'MAIRIE' on its wall. A large green tree stands behind the building, and a stone church is partially visible on the right. The sky is blue with white clouds.

BULLETIN MUNICIPAL

Neuville-lès-Decize

Année 2018

SOMMAIRE

- Le mot du Maire (*page 2*)

- Rétrospective 2018 (*pages 3 à 5*)

- L'essentiel des conseils municipaux 2018 (*page 6*)

- Travaux et investissements intercommunaux et communaux (*pages 7 à 10*)
 - Comité des fêtes (*pages 11 à 13*)

 - Associations communales (*pages 14 à 15*)

 - C.C.A.S. Repas des Aînés (*page 16*)

 - Commémorations (*pages 17 à 19*)

 - Informations diverses (*pages 20 à 33*)
 - Jeux (*pages 33 à 34*)

LE MOT DU MAIRE

Neuvilloises, Neuvillois,

Après une année 2018 riche en événements, en émotions, nous entamons 2019 avec devant nous, toujours ces baisses de dotations que nous ne pouvons compenser. De plus, la suppression de la taxe d'habitation ne présage rien de bon pour nos collectivités.

C'est toujours avec plaisir que je m'adresse à vous, il est nécessaire de rendre compte et ce rendez-vous annuel vous permet de suivre l'activité du Conseil municipal. À tout moment vous pouvez consulter notre site internet www.neuille-les-decize.fr fraîchement ouvert depuis le 1er novembre.

Un site Internet, pour quoi faire ?

La création d'un site Internet communal est un projet, déjà ancien qui n'avait, jusqu'ici, pas réussi à voir le jour, faute de temps ou peut-être de volonté car cela ne s'improvise pas.

Ce véritable média gratuit a été conçu comme un portail de l'information municipale.

N'hésitez pas à nous faire savoir ce qui pourrait encore être amélioré. Nous restons toujours à votre écoute avec pour seul objectif : vous faire mieux connaître les événements de votre commune et vous rendre les démarches plus simples d'accès.

Mais la finalité de notre site est avant tout d'être à votre service... c'est pourquoi vous trouverez des renseignements pratiques sur les démarches administratives, les services ou encore les Associations de la commune qui participent pleinement à l'animation et à la vie communale...

Cet outil vous permettra également de vous faire une idée plus précise des actions que mettent en œuvre chaque jour les élus et l'ensemble du personnel communal pour l'amélioration de votre cadre de vie.

Dans esprit de convivialité, je vous invite donc à nous retrouver dimanche 6 janvier 2019 à 11h à l'espace AR pour la traditionnelle cérémonie des vœux et ainsi partager un moment festif. Le Conseil Municipal et le CCAS se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2019 et que cette nouvelle année voit s'accomplir vos rêves et réussir vos projets.

Le Maire
JG PINIER

RÉTROSPECTIVE 2018



Le 7 janvier



C'est dans une salle des fêtes bien remplie que le maire, Jean-Gilles Pinier, a présenté ses vœux à la population, entouré du conseil municipal.

Une cérémonie vécue comme « un temps de rassemblement », a-t-il souligné, avant de dresser le bilan de 2017 et d'évoquer les projets.



Le 12 février

Visite de Monsieur Patrice PERROT, Député de la Nièvre. L'occasion d'échanger sur divers sujets.



Le 9 juin

La municipalité en place a eu le plaisir d'organiser l'honorariat de Monsieur ALLAUD René et de Madame BONNIN Solange pour leurs fonctions exercées au sein de la commune.

A cette occasion, le Maire a souhaité rendre hommage au travail qu'ils avaient accompli et au dévouement dont ils avaient fait preuve de façon constante pendant toutes ces années au service de la commune.

Monsieur PAUL Christian, Monsieur HOURCABIE Guy, les Conseillers Municipaux et de nombreux invités étaient présents.

Médailles et diplômes leur ont été remis.





Le 14 juillet

La municipalité a maintenu la tradition du « casse-croûte républicain ». Les Neuvilleois se sont attablés à la salle des fêtes ou en plein air pour partager un moment de convivialité, avec un plateau-repas bien garni. A la tombée de la nuit, le feu d'artifice a illuminé le ciel neuvilleois. Lors de cette occasion, le titre de Miss Neuville 2018 a été décerné à Mme SIEURAC Gisèle.



L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	74 079.21	14 233.15	-	14 233.15	74 079.21
Intégration non budgétaire		18 079.47		28 994.47		47 073.94
Opérations de l'exercice	135 188.57	155 600.94	37 952.87	9 275.00	173 141.44	164 875.94
TOTAUX	135 188.57	247 759.62	52 186.02	38 269.47	187 374.59	286 029.09
Résultats de clôture	-	112 571.05	13 916.55	-	- -	98 654.50
Restes à réaliser			7 500.00		7 500.00	
TOTAUX CUMULES	135 188.57	247 759.62	59 686.02	38 269.47	194 874.59	286 029.09
RESULTATS DEFINITIFS	-	112 571.05	21 416.55	-	-	91 154.50

VOTE DES TAXES POUR 2018

	Taux en vigueur	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	18.44%	28 490.00€
Taxe sur foncier bâti	7.48%	9 148.00€
Taxe sur foncier non bâti	17.24%	7 637.00€



Conseil
Municipal

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018**Section de Fonctionnement :**

	DEPENSES	RECETTES
Crédit de fonctionnement	237 995.51	147 918.00
Résultat fonctionnement reporté	-	90 077.51
Total de la section de fonctionnement	237 995.51	237 995.51

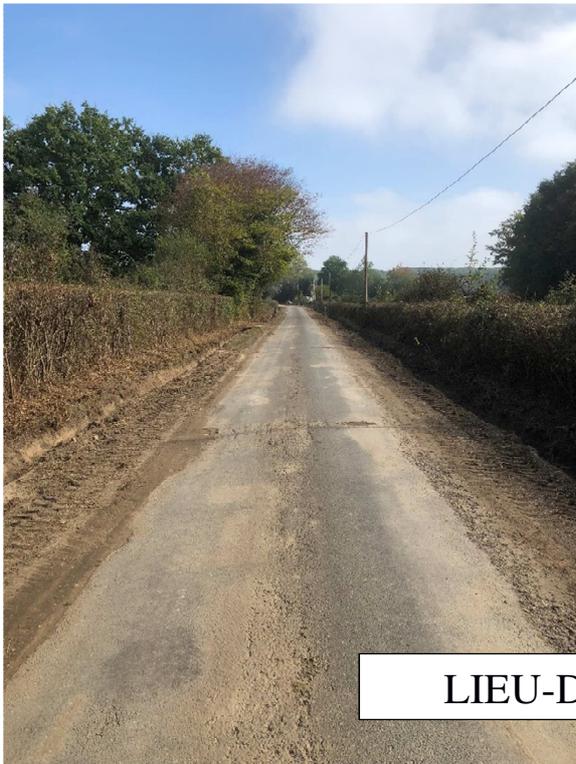
Section d'investissement :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement	41 413.00	66 098.34
Restes à réaliser N-1	7 500.00	-
Solde d'exécution section d'investissement reporté	17 185.34	-
Total sect investissement	66 098.34	66 098.34

TOTAL DU BUDGET	304 093.85	304 093.85
------------------------	-------------------	-------------------

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2018

- Voirie Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais



LIEU-DIT RAGON



LIEU-DIT L'ETOILE

CHEMIN RURAL RAGON

Coût total des travaux HT : 9 382.00 €

CHEMIN RURAL DE L'ETOILE

Coût total des travaux HT : 4 843.60 €

Soit un total de dépenses pour la voirie communautaire de 14 225.60 € HT.

• Commune

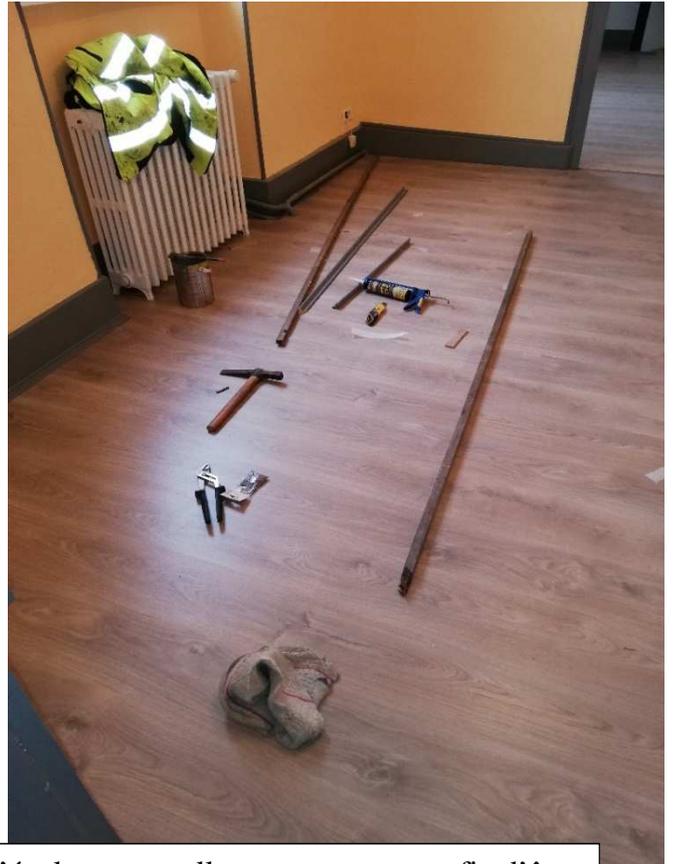
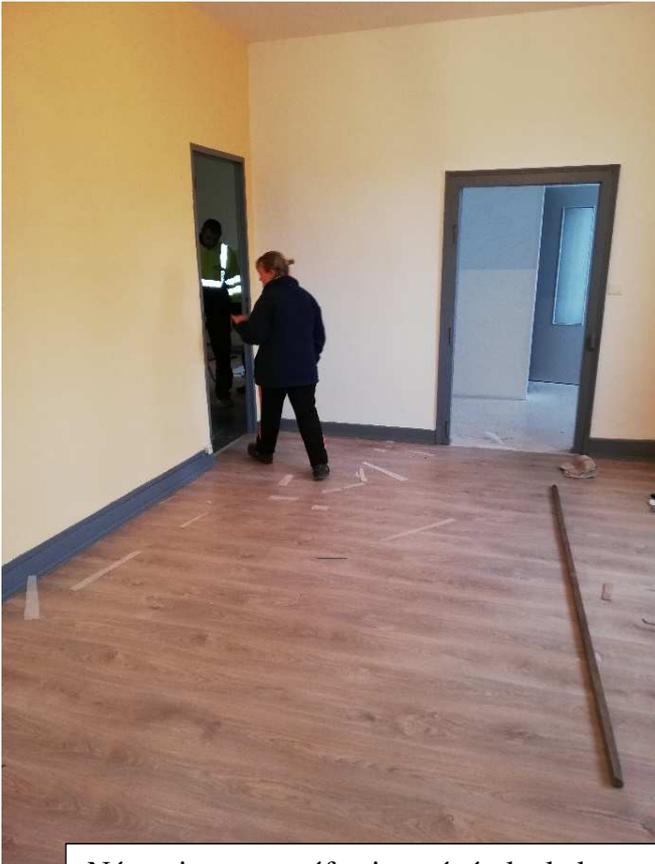


Travaux Pont de la Canne



Travaux lotissement « Le Clos d'Annet





Nécessitant une réfection générale, le logement de l'école est actuellement en travaux afin d'être remis à la location dès le début de l'année 2019. Françoise et Benoît, les deux agents techniques œuvrent pour remettre au goût du jour ce logement.



Fin novembre, trois totems ont été installés dans différents endroits de la commune. Ces derniers sont offerts par la Communauté de Communes Nivernais Bourbonnais et donnent des informations historiques et touristiques sur diverses thématiques. Bonne lecture !

TRAVAUX ET ACHATS COMMUNE 2018

Objet	Tiers	Montant HT
Changement de porte et fenêtres logement communal	BOIZOT Christophe	2 708.00 €
Travaux de chauffage logement communal	DEMAY Alain	3 834.00 €
Travaux parking lotissement	LA COLAS	4 012.00 €
Création ligne électrique pour pompe	DEMAY Alain	635.00 €
Site internet	CENTRE France	1 827.00€
Débroussailleuse 4 roues	JM AUTOS	873.00 €
2 armoires mairie	JPP Equipement	612.00 €
Changement fenêtre sacristie	BOIZOT Christophe	694.00 €
Réfection mur de l'école	DESMIT Patrick	3 669.00 €
Réfection hall entrée logement école	DELOST Laurent	3 174.00 €



COMITE DES FETES



Arbre de Noël des enfants, **samedi 16 décembre 2017.**

Les enfants ont pu s'émerveiller avec la venue du Père Noël et recevoir leur petit cadeau !



Le réveillon de la Saint-Sylvestre du **31 décembre 2017** a été comme chaque année festif et savoureux !



Le comité des fêtes a tenu son assemblée générale, samedi 20 janvier, salle communale, sous la présidence de Pascal Demas et en présence du maire et des adjoints.



Une belle marche pour **LE PARCOURS DU CŒUR** le 21 avril, merci à tous les participants !



Le comité des fêtes a reconduit son vide-greniers **dimanche 2 juillet**, de 8 h à 18 h, place de la mairie et abords. À noter aussi l'exposition-vente du club des Lys (Généralions Mouvements) qui a eu lieu à la salle des fêtes.



Le **samedi 25 novembre**, les exposants étaient prêts à accueillir les visiteurs, à la salle des fêtes, à l'occasion du **marché de Noël**, organisé par l'équipe de Pascal Demas, président du comité des fêtes.

L'occasion d'admirer des productions issues des loisirs créatifs, à l'aiguille notamment et de trouver quelques idées de petits cadeaux à la veille des fêtes de fin d'année.

L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE DES FETES AURA LIEU

LE SAMEDI 26 JANVIER à 19 h 00 dans la petite salle communale

ASSOCIATIONS COMMUNALES

LOISIR ET DETENTE

Nous sommes basés dans l'ancienne école, pour nous joindre Tél. : 03 86 50 65 65



Le club Song Long propose des cours depuis maintenant cinq ans. Chaque lundi de 18h30 à 20h00 à la salle des fêtes, huit licenciés bénéficient de l'enseignement d'Éric Monduc, professeur de Viet vo dao. Ces cours, basés sur la respiration, sont accessibles à tous, sans condition d'âge.



**CLUB DES LYS
– GENERATION
MOUVEMENT**

**Présidente :
Madame FARGE
Renée**

**Secrétaire :
Madame DEMAS
Catherine**

**Trésorière :
Madame MAYET
Aline**

03.86.50.67.16



**COMITE DES
FETES**

**Président :
Monsieur DEMAS
Pascal**

**Trésorière :
Madame DEMAS
Catherine
06.50.66.85.41**

**Secrétaire : Madame
CROISIER Sylvie
06.21.74.85.55**

CCAS - REPAS DES AINES



Le traditionnel repas des Aînés s'est déroulé le dimanche 7 octobre à la salle des fêtes.

La prestation du repas a été assurée par le **traiteur Monsieur Duret** de Lucenay les Aix et l'animation musicale par « **La Clé des Chants** » association de Toulon sur Allier. Merci à eux !



COMMEMORATIONS



CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18



Devoir de mémoire

Une quinzaine de Neuillois ont participé à la veillée du 11-novembre. Des jeunes de la commune, Déborah, Lucie, Méline et le Maire ont fait l'appel des « Morts pour la France » concrétisé par les quatorze bougies allumées.

Cérémonie pour le 11 novembre
1918 marquant la fin de la
Première Guerre Mondiale





A l'issue de la commémoration du 11 novembre, une cérémonie a été organisée. Le Maire a remis le diplôme et l'insigne de porte-drapeau à Alain Klémenczak pour ses dix années de services rendus lors des journées commémoratives.

Exposition

Le Maire a souhaité rendre un hommage lors du centenaire 14-18 à travers une exposition photo installée dans la salle des fêtes.



INFORMATIONS DIVERSES

MAIRIE



Lundi de 13h30 à 16h

Mercredi de 8h à 12h

Vendredi de 13h30 à 16h



Un défibrillateur est
installé à la mairie !
Pensez-y il peut sauver
des vies !

Coordonnées de votre mairie

Adresse : Le Bourg 58300 NEUVILLE LES DECIZE

Tél : 03.86.50.61.60 / fax : 03.86.50.68.40

Mail : cmne-neuville-les-decize@orange.fr



Memento (services utiles)

- SIAEPA Chantenay St Imbert : 03.86.38.64.67
- Office de Tourisme Decize : 03.86.25.27.23
- Office de Tourisme Saint Pierre le Moutier : 03.86.37.21.25
- Mission Locale Decize : 03.86.25.34.94
- Pôle Emploi : 39 49
- Taxi Elodie Dornes : 03.86.50.21.35
- Restos du cœur Decize : 03.86.25.13.14
- Emmaüs Decize : 09.73.11.45.96





www.neuville-les-decize.fr

Vous pouvez maintenant par le biais de ce nouveau site effectuer vos demandes de locations de la salle des fêtes ou toute autre demande sur un autre sujet ! N'hésitez pas à nous indiquer tout élément qui vous semblerait utile ou bien toute erreur remarquée.

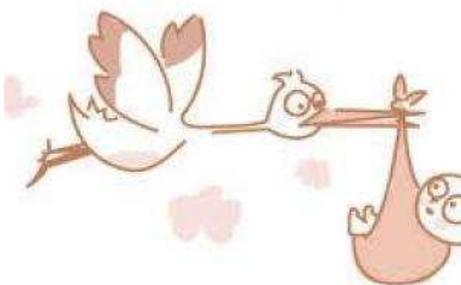
ETAT – CIVIL

NAISSANCES

Hélène SAGET née le 5 février

Diego LAMALLE né le 21 mai

Félicitations aux heureux parents pour ces heureux évènements !



DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA



La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire sur l'ensemble du territoire **dès 1 seul porc ou sanglier** à partir du 1^{er} novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage)

2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), **abattement, rougeurs sur la peau** notamment sur les oreilles et l'abdomen, **ou mortalité anormale** → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

<http://agriculture.gouv.fr/peste-porcine-africaine-ppa-agir-pour-prevenir>

<https://www.plateforme-esa.fr>

* Pays infectés au 20/09/2018 sur le continent européen : Belgique, Hongrie, Estonie, Lituanie, Lettonie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Ukraine, Moldavie, Russie, Sardaigne





**MAIRIE DE NEUVILLE LES DECIZE
58300 NEUVILLE LES DECIZE**

**Arrêté réglementant les dépôts sauvages de déchets et d'ordures
N°08/2018**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2, L2212-2-1, L2212-4, L2224-13 et L2224-17 ;

Vu le code pénal et notamment ses articles R632-1, R 633-6, R635-8, et R644-2;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L1311-1, L1311-2, L1312-1, et L1312-2;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L541-1 à L541-6;

Vu le règlement sanitaire départemental de la Nièvre ;

Considérant qu'il est fréquemment constaté que des dépôts sauvages et des déversements de déchets de toute nature portent atteinte à la salubrité et à l'environnement ;

Considérant qu'il y a lieu de garantir la salubrité publique et la propreté de la commune et qu'à cet effet il est notamment mis à disposition des habitants un service régulier de collecte et d'élimination des ordures ménagères et assimilées ainsi que des encombrants ;

Considérant que les habitants ont en outre accès aux déchetteries de Chantenay Saint Imbert et de Magny-Cours ;

Considérant qu'il appartient au maire, en tant qu'autorité de police municipale, de prendre, dans les domaines de sa compétence, les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publiques en complétant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur ;

Considérant qu'il appartient au maire, en application des dispositions susvisées du code de l'environnement, d'assurer au besoin d'office après mise en demeure restée sans effet, l'élimination des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable et, en cas de danger grave ou imminent, d'ordonner la réalisation des travaux exigés par les circonstances ;

Considérant qu'il convient de facturer l'enlèvement des dépôts sauvages et des déchets aux frais du responsable lorsqu'il est opéré d'office dans les conditions précisées ci-dessus ;

Arrête :

Article 1 - Les dépôts sauvages des déchets (notamment ordures ménagères, encombrants, cartons, métaux, gravats) et décharges brutes d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés de la commune. Le dépôt et la présentation sur la voie publique des déchets ménagers et assimilés ainsi que des encombrants doit être effectué conformément aux jours, heures de collecte et autres prescriptions prévues par les règlements en vigueur.

Article 2 - Toute personne qui produit ou détient sur ses terrains des dépôts sauvages de déchets ou décharges brutes d'ordures ménagères dans des conditions de nature à porter atteinte à la santé publique est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination.

Article 3 - En cas d'infraction au présent arrêté, le responsable du dépôt sauvage de déchets ou décharge brute d'ordures ménagères sera mis en demeure de procéder à son élimination dans un délai de 48 heures. Dans l'impossibilité d'identifier l'auteur de l'infraction, pourra être retenu pour responsable le propriétaire du terrain sur lequel seront constatés le dépôt sauvage, les déchets ou la décharge brute d'ordures ménagères, qui les aura tolérés, acceptés ou facilités par sa négligence, ou encore se sera abstenu d'informer les autorités municipales de leur existence.

Article 4 - Faute, par la personne visée par la mise en demeure, d'avoir procédé à l'élimination du dépôt de déchets ou de la décharge brute d'ordures ménagères dans le délai imparti, il y sera procédé d'office aux frais du responsable du dépôt sauvage. **Le coût de cette prestation (enlèvement des déchets et nettoyage de l'emplacement dans le cas de dépôts limités à quelques sacs) réalisé par les services municipaux est fixé à la somme forfaitaire de 150 euros (cent cinquante euros).**

Article 5 - Les infractions au présent arrêté donneront lieu à l'établissement de rapports ou de procès-verbaux de constatations et seront poursuivies conformément aux lois en vigueur. Tout contrevenant s'expose à une amende prévue par le code pénal, en vertu des articles R610-5, R632-1, R635-8 et R644-2 de la 1^{ère} à la 5^{ème} classe selon la nature de la contravention.

Article 6 - La responsabilité du contrevenant est engagée selon l'article 1384 du code civil si les dépôts sauvages, déchets ou décharge venaient à causer des dommages à un tiers.

Article 7 - Le maire et la gendarmerie de Dornes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de faire appliquer le présent arrêté.

Article 8 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Tout dépôt autre sera considéré
comme dépôt sauvage de déchets
(incivilités)

**Les dépôts sauvages sont
INTERDITS**

Sous peine de poursuites

L'amende forfaitaire s'élève à 150 €
et peut atteindre 750 € (arrêté du maire
du 23 mars 2018)

***SURVEILLANCE ET FOUILLE FAITE
PAR LE SERVICE TECHNIQUE SI
NECESSAIRE***

Fait à Neuville lès Decize,
Le 23 mars 2018
Le Maire, JG PINIER



OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS

Votre Office de Tourisme est à votre service toute l'année pour l'accueil, l'information et la promotion.

Localisation et Coordonnées

2 rue du Lieutenant Paul Theurier
58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Tél: 03.86.37.21.25 – Fax: 08.11.38.74.76
Courriel : ot.stpierre-magnycours@orange.fr
Site : <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

Horaires d'ouverture d'octobre à fin avril

Du Lundi de 14h à 16h.
Du Mardi au Vendredi de 9h30 à 12h et 15h à 17h
Samedi de 9h30 à 12h
(sous réserve de modifications)
Fermé dimanche et jours fériés

De nombreuses documentations sont à votre disposition pour vous faire découvrir le territoire de l'Office de Tourisme. Nos 15 communes : Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert, Chevenon, Lançon, Livry, Luthenay-Uxeloup, Magny-Cours, Mars-sur-Allier, Neuville-les-Decize, Saint-Eloi, Saint-Parize-le-Châtel, Saint-Pierre-le-Moutier, Sauvigny-les-Bois, Toury-sur-Jour, Tresnay. Des dépliants, des guides et des cartes vous attendent pour arpenter la Nièvre, la Bourgogne et vous aventurer aussi dans les départements limitrophes de l'Allier et du Cher.

De plus, notre programme mensuel des manifestations sur notre secteur et ses environs est disponible à notre guichet dès le 1^{er} de chaque mois. Pensez à le demander, venir le chercher ou le télécharger sur notre site internet ou page Facebook afin de prévoir au mieux vos sorties week-end.

Poussez la porte de l'Office de Tourisme et devenez touristes chez vous !

NOTRE SAISON ESTIVALE 2018 PASSEE :

Près d'une trentaine de sorties ou animations durant toute la saison d'avril à octobre proposée par l'Office de Tourisme.



Visites proposées de : champignonnière, église de Mars-sur-Allier, miellerie, fromagerie, huilerie...

Ateliers proposés : travail de la terre, peinture sur porcelaine...

Nouveautés : Porcelaine froide, tournage et modelage, peinture sur porcelaine, Château de Villars ...

Autres animations : 2 expositions durant la saison au sein de l'office de tourisme pour faire découvrir des réalisations et mets locaux en juillet et en août où près de 25 producteurs et artisans ont gentiment acceptés d'être partenaire.

Sans oublier la présence de notre office sur des stands lors des grands événements culturels et sportifs de l'été : la Sauvignoise, ouverture lors des journées du patrimoine et la Basket Rose à St Pierre Le Moutier...

Promotion également du 20 au 24 août 2018 de La Semaine de balades nature et patrimoine, proposée par l'Adater, et organisée avec la Communauté de Communes Nivernais-Bourbonnais en partenariat avec l'Office de Tourisme de Saint-Pierre Magny-Cours. Animée par les guides de l'Adater comme chaque année.

Notre dernière grande manifestation de l'année : La 16^{ème} édition du Marché de Noël à la Ferme du Marault les samedi 1^{er} et dimanche 2 décembre derniers a connu un vif succès avec de nombreux exposants de toute la France. De nombreuses nouveautés tant en produits qu'en animation. Il est devenu un rendez-vous incontournable pour préparer au mieux les fêtes de fin d'année.

RAPPEL : Une petite boutique de produits locaux (Miel, huile, vin, confitures) et d'ouvrages (livres, sets de table, cartes postales, produits N7)

Pour plus d'information sur les divers événements sur notre secteur, consulter notre site internet dans la rubrique agenda.

N'oubliez pas le Geocaching : Plus de 60 caches! Sur nos 15 communes



2 nouvelles caches sur une nouvelle commune de notre secteur NEUVILLE-LES-DECIZE

Participez à cette chasse aux trésors « High-tech », et venez découvrir de manière ludique le patrimoine naturel, architectural, les contes et légendes... Dégagez vos smartphones ou vos GPS ! C'est parti pour l'aventure !

Rubrique « Geocaching » sur notre site internet.

ACTIONS A VENIR 2019:

L'Office de Tourisme reconduira : des visites chez des producteurs et artisans locaux durant toute la saison estivale d'avril à octobre afin de faire découvrir les richesses et le savoir-faire du territoire, des expositions des produits locaux, et diversifiera les articles de sa boutique.

François MOUSSET, Président ; Aurélie CROISIER, Directrice ; et l'ensemble des membres
De l'Office de Tourisme de SAINT-PIERRE MAGNY-COURS
vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour l'année 2019

Renseignements

OFFICE DE TOURISME DE SAINT-PIERRE MAGNY-COURS
2 rue du Lieutenant Paul Theurier – 58240 SAINT PIERRE LE MOUTIER
Tél: 03 86 37 21 25 – Fax: 0811 38 74 76

Courriel : ot.stpierre-magnycours@orange.fr ou Site : <http://saintpierremagnycours-tourisme.jimdo.com>

! N'hésitez pas à suivre nos actions sur :

Site Internet :



et



Office de Tourisme Saint-Pierre Magny-Cours

Membre de l'Union Nationale de l'Aide,
des Soins et des Services aux Domiciles.



UNA Sud Nivernais

Association Aide à Domicile

C'est une Association cantonale, qui a son siège 1 rue des 2 ponts à Luceanay les Aix, nous intervenons sur tout le territoire du canton de Dornes. Depuis plusieurs années, les missions de l'Association n'ont cessé d'évoluer. De nombreux éléments ont été mis en place pour permettre aux intervenantes à domicile d'avoir une approche de plus en plus professionnelle (stages, tutorat, formations, valorisation des acquis...)

L'association intervient auprès d'un public fragilisé, reconnue d'utilité publique, le service assure des interventions 7 jours/ 7 de 7h00 à 21h00

Ses missions :



- Les actes essentiels de la vie courante (aide à la toilette, à l'habillage)
- Les activités de vie quotidienne (entretien du linge, du logement, confection des repas, courses, entretien résidence secondaire...)
- Les activités de la vie sociale et relationnelle (démarches administratives simples, loisirs,...)

Les bénéficiaires :

- * les personnes de plus de 60 ans ainsi que les personnes handicapées.
- * les personnes de moins de 60 ans ayant des problèmes de santé ou sortant d'hospitalisation.
- * les actifs pour des prestations de confort (ménage, repassage)

Avantages fiscaux : jusqu'à 50% de réduction ou crédit d'impôts sur les sommes engagées.



Il existe aussi l'activité **Portage des repas**, toutes personnes peut y souscrire par un simple appel téléphonique ou en se déplaçant à l'Association. Nous intervenons sur le canton mais aussi sur les communes limitrophes. Tarif : 8€ le repas

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Le mercredi de 8h30 à 12h00

Depuis septembre ; une permanence a lieu le mercredi de 9h00 à 11h30 à Dornes



Depuis 2014, l'Association a mis en place un nouveau service, **l'accompagnement des personnes dans leurs déplacements** (courses, rendez-vous médical...)

Pour tous renseignements vous pouvez nous contacter au 03.86.30.52.33



Le SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

Information sur la collecte et le traitement de vos déchets



LA COLLECTE DES SACS JAUNES



En France, chaque habitant jette en moyenne 573 kg de déchets par an, issus de sa consommation (515 kg en 2017 pour le SYCTOM). Ce chiffre est en constante augmentation

Les emballages représentent près de 50 % du volume de nos poubelles. Or, le recyclage des emballages permet d'économiser les ressources naturelles indispensables, en donnant, en outre, une seconde vie à nos déchets.

Avec ce petit geste quotidien, nous protégeons ainsi notre environnement. Alors, triions nos déchets !

Depuis bientôt dix ans, le SYCTOM a choisi de faciliter le geste de tri en proposant, à tous ses habitants, une collecte des déchets recyclables à domicile, grâce aux sacs jaunes.

La collecte des sacs jaunes a lieu tous les 15 jours. Pour connaître les jours de passage ainsi que le report des jours fériés, consultez le calendrier de collecte pour votre commune (calendrier remis par votre mairie et téléchargeable sur le site internet du SYCTOM - www.syctomsaintpierre@yahoo.fr).

Ce qu'il faut déposer dans le sac jaune :



LES BOUTEILLES
ET FLACONS
PLASTIQUE

LES EMBALLAGES
EN ACIER ET
EN ALUMINIUM

LES BRIQUES
ALIMENTAIRES

LES EMBALLAGES
EN CARTON

LE PAPIER
(JOURNAUX, MAGAZINES,
PROSPECTUS ...)

Un doute sur les consignes de tri ? Consultez le « mode d'emploi de nos déchets »

→ QUE DEVIENNENT LES DÉCHETS DÉPOSÉS DANS NOS SACS JAUNES ?

Les déchets déposés dans les sacs jaunes sont transportés jusqu'au centre de tri Echalière de Clermont-Ferrand (société PAPREC). Ils y sont triés manuellement par matériaux, puis mis en balles. Ces matériaux sont ensuite acheminés dans les usines de recyclage, puis transformés en matière, pour être réintroduit, tout ou en partie, dans un nouveau cycle de production.



CONSIGNE

ZOOM sur les gros cartons :

Les gros cartons (type cartons d'électroménagers ou de déménagement) doivent être amenés en déchetterie, où une grande benne de 30 m³ est à la disposition des usagers.

Cependant, si vous avez des cartons en quantité raisonnable (en nombre et en taille), vous avez la possibilité de les déposer dans le sac jaune, à la seule condition qu'ils soient disposés à l'intérieur du sac jaune. Si besoin, n'hésitez pas à découper les cartons pour qu'ils entrent dans le sac jaune.

ATTENTION, DÉSORMAIS, TOUT CARTON DÉPOSÉ HORS DES SACS JAUNES EST REFUSÉ À LA COLLECTE.



LE TRI, C'EST AUSSI POUR LA COMMUNE

Le SYCTOM, en concertation avec l'ensemble des communes adhérentes, a défini un programme ambitieux d'amélioration de la gestion des déchets générés par les différents services municipaux : baisse des quantités et amélioration du taux de valorisation.

En effet, les déchets municipaux (des mairies, déchets des services techniques, des écoles, des cimetières, des salles

des fêtes, ...) représentent des quantités non négligeables (1 320 tonnes par an).

L'ensemble des maires, ainsi que l'ensemble des responsables des services techniques des 17 communes adhérentes ont ainsi pris des engagements pour parvenir à une gestion plus éco-exemplaire des déchets générés par leurs services.

LE TRI DES DECHETS, C'EST AUSSI : ➔ AU CIMETIERE

Des conteneurs biodéchets sont désormais à votre disposition dans tous les cimetières.

Vous devez y déposer : les fleurs et plantes fanées, les herbes naturelles, la terre et les feuilles mortes (en enlevant les pots, les plastiques, les rubans et tout autre objet artificiel).

Les autres déchets, non compostables, doivent être déposés dans les conteneurs AUTRES DECHETS.

Merci pour le respect de ces nouvelles consignes.



LE TRI DES DECHETS, C'EST AUSSI : ➔ DANS LES SALLES DES FETES

Un affichage et des conteneurs de tri seront mis en place ou complétés, courant 2019, dans toutes les salles des fêtes.

Les utilisateurs des salles des fêtes auront, à partir de 2019, tous les équipements nécessaires pour trier les déchets générés (conteneurs de tri, consignes de tri) :

- Emballages : bouteille plastique (eau, soda, jus de fruits), canette, brique de jus, ...
- Verre : bouteille de champagne, de vin, ...
- Biodéchets : restes de repas, épluchures, pain, ...
- Et les ordures ménagères non valorisables : vaisselle jetable, nappes, décoration de salle, ...

LE TRI DES DECHETS, C'EST AUSSI : ➔ Lors des manifestations

Plusieurs événements sont organisés, chaque année, sur notre territoire : fêtes communales, vide-pneus, manifestations sportives, réunions d'association ...

Le SYCTOM renforcera, en 2019, son accompagnement auprès des organisateurs d'événements pour les aider à mieux gérer les déchets engendrés.

L'accent sera mis sur la prévention et la valorisation des déchets : privilégier des produits durables (vaisselle réutilisable) et organiser le tri sur site.

Une question ?
N'hésitez pas à
contacter le SYCTOM

Déchetterie

Deux déchetteries sont à votre disposition

24 passages gratuits
par an et par foyer

DÉCHETTERIE DE CHANTENAY-SAINT-IMBERT

Tel : 03.86.38.62.56

Lundi, mercredi et samedi :
de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Vendredi :
de 14h00 à 17h00

(de juin à septembre : ouverture dès 08h00)

DÉCHETTERIE DE MAGNY-COURS

Tel : 03.86.21.27.40

Lundi, mardi, mercredi,
vendredi et samedi :

de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

(de juin à septembre : ouverture dès 08h00)

Fermeture des déchetteries les jeudis et les jours fériés

CONTACT

☎ : 03 86 37 26 99

SYCTOM de Saint-Pierre-le-Moûtier

9 rue de Maison Rouge - 58240 LANGERON
email : syctomdesaintpierrelemoutier@yahoo.fr

Retrouvez les actualités, les consignes de tri et les calendriers sur www.syctomsaintpierre.fr



Le « DMP » dossier médical partagé est désormais disponible pour tous

Après une 1^{ère} étape d'expérimentation menée dans 9 départements, l'Assurance Maladie généralise le DMP partout en France.

En Bourgogne Franche-Comté, les habitants de notre région peuvent désormais ouvrir leur dossier médical partagé en toute autonomie sur le site dmp.fr, dans l'une des 1 000 pharmacies de la région ou à l'accueil d'un organisme d'assurance maladie (CPAM, MSA...)

Gratuit et confidentiel le DMP est un carnet de santé numérique. Il permet de rassembler dans un seul espace sécurisé

L'historique des soins des 24 derniers mois

Les pathologies et allergies éventuelles

Les traitements médicamenteux

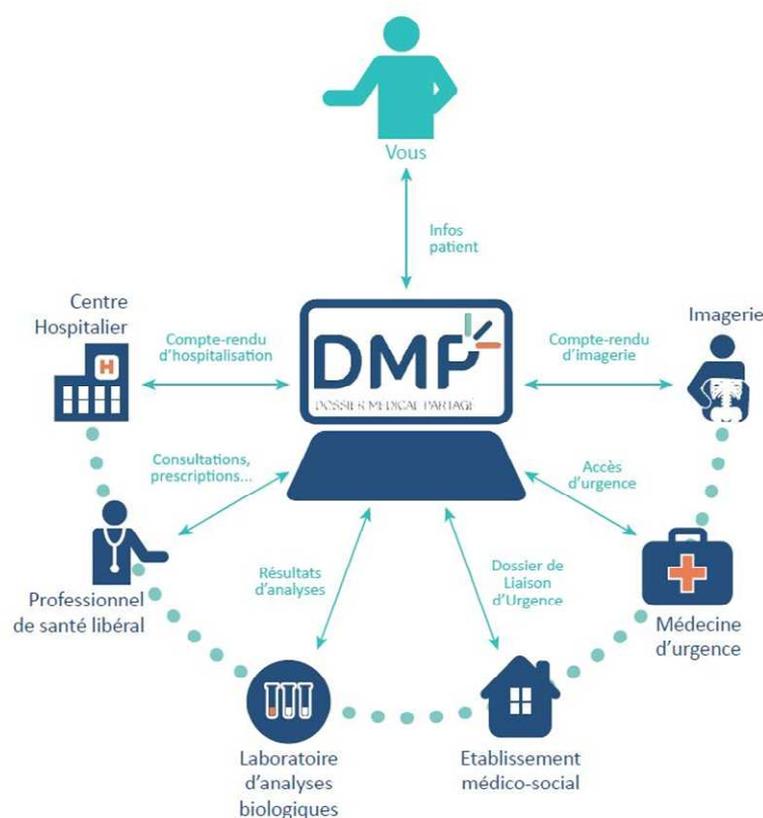
Les comptes rendus d'hospitalisation et de consultations

Les résultats d'examens (comptes rendus de radios et d'analyses biologiques).

Le DMP permet de conserver et de mettre à jour l'histoire médicale du patient grâce aux informations déposées, **avec son accord**, par son médecin traitant, ses médecins spécialistes, son laboratoire de biologie ou les établissements de santé ou il a séjourné.

Le patient peut également le compléter lui-même.

Le dossier médical partagé sera particulièrement utile lorsque les secours interviennent auprès d'une victime d'un malaise. Il permet de gagner jusqu'à 20 mn dans les situations d'urgence.





Qu'est-ce que le « Nutri-Score »

Le Nutri Score est aussi appelé « système 5 couleurs ». C'est un système d'étiquetage nutritionnel basé sur un logo avec 5 valeurs allant d'A à E, et du vert au rouge, établi en fonction de la valeur nutritionnelle d'un produit alimentaire.

Céréales du petit déjeuner, charcuterie, plats cuisinés, frites surgelées, produits laitiers... Quand vous faites vos courses vous avez souvent des difficultés à comprendre la valeur nutritionnelle des produits alimentaires. Mais maintenant sur la face avant de certains produits alimentaires vous pouvez vous fier à la signalétique d'étiquetage nutritionnel « Nutri score » mise en place récemment.

Comment est-il attribué ?

Le Score prend en compte pour 100 gr de produit, la teneur :

- en nutriments et aliments à favoriser (fibres, protéines, fruits et légumes)
- en nutriments à limiter (acides gras saturés, sucres, sel)

Après calcul, le score obtenu par le produit permet de lui attribuer une lettre et une couleur.

Quels sont les produits concernés ?

- tous les éléments transformés, excepté les herbes aromatiques, thé, café, levure...
- toutes les boissons, excepté les boissons alcoolisées.

Cet étiquetage « Nutri Score » repose sur le volontariat des industries de l'agro-alimentaire et des distributeurs avec, à ce jour, plus de 50 entreprises de l'agro-alimentaire et de la grande distribution qui se sont engagées à apposer ce logo sur leurs produits.

Il faut savoir que la mise en place de ce dispositif fait suite à la loi du 26 janvier 2016 portant sur la modernisation du système de santé avec pour objectif un système d'étiquetage nutritionnel permettant au consommateur de faciliter son choix au moment de l'achat de tel ou tel produit alimentaire.

C.P.

ANNIVERSAIRE DU CENTRE DE SECOURS DE DECIZE

Cette année les Sapeurs-Pompiers de DECIZE ont voulu marquer le coup pour leurs 230 ans. Plusieurs stands et animations ont eu lieu dans leur caserne, à commencer par l'exposition de véhicules d'hier à aujourd'hui. Les modèles de collection fonctionnent bel et bien, un défilé toutes sirènes hurlantes l'a prouvé.

L'inauguration de ce week-end portes ouvertes a été un moment de rencontre directe entre le public et les pompiers et a permis à un des lieutenants de lire la délibération de 1788 qui marque la création du centre de secours decizois. C'est, en effet, le plus ancien centre de la Nièvre.

Le centre de secours renforcé de DECIZE est composé de 52 sapeurs-pompiers dont 48 volontaires. Ils sont intervenus à 1 230 reprises en 2017.

De l'équipe cynophile à celle du GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux), démonstrations et manœuvres de pompiers spécialisés ont animé l'après-midi entre autres stands ludiques pour le public.



C.P.



LA DEFENSE ET LA PROTECTION DES ANIMAUX

Vous êtes témoin d'un acte de maltraitance commis par un particulier ou de mauvaises conditions de détention d'un animal de compagnie, vous pouvez dénoncer cet acte auprès de la SPA ou contacter le refuge le plus proche.

Suite aux indications que vous aurez données des enquêtes seront menées afin de vérifier les faits.

A l'issue de ces enquêtes et si les faits sont avérés, la SPA ou le refuge dépose plainte et conduit les démarches nécessaires pour poursuivre et faire condamner les personnes coupables de mauvais traitements.

Pour information

Refuge de THIERNAY : 03.86.58.41.44

Refuge de BEAUREGARD : 03.86.61.30.60

C.P.



Un petit air d'exotisme avec ce curry de lotte au coco



Pour 4 personnes

1 kg de filet de lotte	- 4 oignons blancs	- 2 gousses d'ail- 2 tomates
2 branches de verveine citronnelle		- 1 CS de cassonade - 1 citron jaune
1 citron vert	- 20 cl de lait de coco	- 3 CS d'huile - sel, poivre
1 CS de curry en poudre		- 8 branches de coriandre fraîche

Commencer par couper les filets de lotte en cubes de 5 cm de côté. Pelez les oignons et les gousses d'ail. Emincez les oignons et écrasez l'ail. Ciselez la verveine citronnelle. Pelez, épépinez et concassez les tomates. Lavez et essuyez les citrons. Prélevez un long ruban de zeste de citron jaune et râpez finement le zeste su citron vert. Pressez les jus.

Faites chauffer l'huile dans une cocotte, faites- y dorer les cubes de lotte de tous les côtés. Sortez- les à l'aide d'une écumoire et réservez- les. Dans la même cocotte, faites fondre les oignons et l'ail, ajoutez la verveine citronnelle, la cassonade, mélangez pendant 2 à 3 minutes et saupoudrez de curry.

Remettez les morceaux de lotte, ajoutez-la concassée de tomates, le lait de coco, les zestes des citrons (ruban et râpures) et leur jus. Salez, poivrez puis mélanger délicatement.

Couvrez et laissez mijoter 15 minutes. Retirez le ruban de zeste de citron jaune et parsemez la coriandre finement ciselée en fin de cuisson. Servez très chaud accompagné de préférence d'un riz thaï parfumé.

Bonne dégustation.

C.P.

En route, plutôt en avion pour ST PIERRE ET MIQUELON

ST PIERRE ET MIQUELON est un archipel français d'Amérique du nord situé dans l'océan atlantique nord au sud de l'île canadienne de Terre Neuve. Ce fut un ancien département d'outre-mer, puis collectivité territoriale et c'est aujourd'hui une collectivité d'outre-mer.

L'archipel comprend plusieurs îles

-St Pierre (5 500 habitants) la plus animée et caractérisée par une atmosphère française marquée, avec une cathédrale et le musée héritage qui célèbre l'histoire régionale

- l'île de Miquelon Langlade, peu peuplée, abrite la lagune qui accueille des oiseaux de mer et des phoques

- l'île aux marins qui abrite un village de pêcheurs abandonnée

Et plusieurs petits îlots abandonnés. C'est un climat océanique froid et humide. Il est cependant rare de voir des températures inférieures à -10 l'hiver, avec de fréquentes chutes de neige. L'été la température moyenne est de 16 degrés avec certains jours un brouillard très dense. De ce petit bout de France, vous serez gentiment

accueilli et aussitôt dépaysé par la langue, la gastronomie, les vins, les fêtes, les musiques... loin des ambiances traditionnelles du Canada pourtant si proche.

Ici la faune et la flore sont préservées, avec des paysages « terre et mer » de pleine nature ou les chevaux sauvages, les baleines, les phoques ou les oiseaux accrocheront votre regard.

Et si vous en voulez encore plus vous pourrez toujours embarquer à bord d'un navire pour une balade en mer qui vous emmènera explorer les côtes ouest de Langlade, admirer le phare et découvrir la beauté sauvage de l'île.

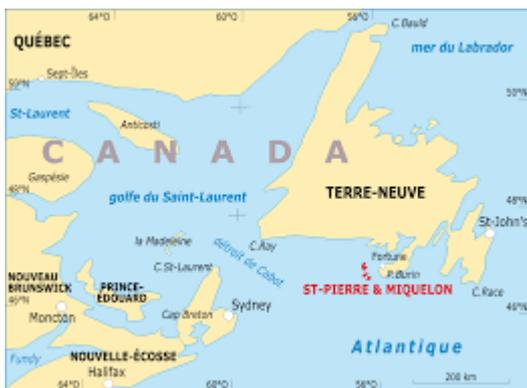
Si vous avez l'âme d'un navigateur, une balade en voilier de 9 m rendra jaloux ceux qui n'ont pas le pied marin

Ou bien parcourir la nature à cheval pour les passionnés c'est indispensable

Ou encore découvrir la vallée de la Cormorandière (la plus belle des vallées) ainsi que la faune et la flore qui vous entoure, ce patrimoine naturel qui fait la richesse de l'archipel.

Une destination à découvrir !

C.P.



		3	7				8
8							
				6		9	3
9	3			4	7		
7		8	6	5			2
6			3		1		4
				7	2		5
	9	4				2	1
		7	5		4	6	9





<http://www.coloriez.com>